

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2015  
Publication : 18/09/2015

Affiché le 19.08.15

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

**Direction Enfance Santé Insertion**

Service d'Aide Sociale à l'Enfance  
Pôle Adoption et Recherche des Origines

Dr Frédérique VU XUAN  
Médecin Chef Adjoint  
Petite Enfance  
Protection Maternelle et Infantile

17 AOUT 2015

2015 00298

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN**

VU les articles L. 225-2, R. 225-9, R. 225-10 et R. 225-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat et à l'agrément;

SUR proposition du Directeur Général des Services,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le précédent arrêté relatif à la composition de la commission d'agrément en vue d'adoption du 2 juin 2014 est abrogé.

**Article 2 :** La composition de la Commission d'agrément en vue d'adoption est fixée conformément à l'article R.225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

*Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :*

➤ Deux représentants de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs suppléants :

- Monsieur Nicolas DUCROCQ (titulaire), **Vice-président de la Commission d'Agrément**,
- Monsieur Jean-François CAILLERET (suppléant).
- Madame Annabelle HURTH (titulaire),
- Madame Bénédicte CLAUDEPIERRE (suppléante).

➤ Une représentante de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé et sa suppléante :

- Madame Marie-Joëlle FREYDT (titulaire),
- Madame Batoul ELALEM (suppléante).

1/3

*Deux membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat du Département et leurs suppléants :*

➤ Association UDAF :

- Madame Thérèse HUTH (titulaire),
- Madame Catherine BAILLY (suppléante).

➤ Association des Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin :

- Madame Annette SCHEUER (titulaire),
- Madame Marie-Paule RADOANI (suppléant).

*Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :*

- Monsieur Vincent BILGER, **Président de la Commission d'Agrément.**

**Article 3 :** Les fins de mandat sont arrêtées comme suit :

*Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :*

➤ Représentants de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Arrêté du 20 août 2013 et fin de mandat le 20 août 2019 pour le membre titulaire et Vice-président de la Commission d'Agrément.

Arrêté du 2 juin 2014 et fin de mandat 2 juin 2020.

Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et fin de mandat le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour les membres suppléants.

➤ Représentantes de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé :

Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, fin de mandat le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour le membre titulaire et son suppléant.

*Deux membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat du département et leurs suppléants :*

➤ Association UDAF :

Arrêté du 27 octobre 2010, fin de mandat le 27 octobre 2016 pour le membre titulaire et son suppléant.

➤ Association des Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin :

Arrêté du 4 mai 2012, fin de mandat le 4 mai 2018 pour le membre titulaire.

Arrêté du 20 août 2013 et fin de mandat le 20 août 2019 pour le membre suppléant.

*Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance et  
Président de la commission d'agrément :*

- Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et fin de mandat le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour le membre titulaire et Président de la Commission d'Agrément.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Préfet du Département et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT  
Eric STRAUMANN  
Député du Haut-Rhin

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric Straumann', written over a circular official seal. The seal contains the text 'DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN' around the perimeter and a central emblem. Below the signature and seal, there is a horizontal line.